

Octobre 2022

## Contribution UFE, Atelier PPE Les nouveaux projets de capacités de production d'électricité d'origine nucléaire

La fin des grands programmes dans l'industrie nucléaire a affecté fortement cette filière de référence qui, à l'instar des autres filières industrielles, s'accommode mal des « stop and go ». Les qualifications de pointe sont les plus sensibles : compte tenu des délais de construction, elles ne peuvent se maintenir durablement que sous réserve de visibilité sur le lancement et l'ampleur des projets industriels envisagés. Or, outre ses avantages en termes d'émission de CO<sub>2</sub> ou d'emprise foncière, la filière nucléaire contribue substantiellement, avec une part croissante d'énergies renouvelables, à la sécurité d'approvisionnement électrique à long terme et à la réduction de la dépendance aux énergies fossiles de la France. Elle est par ailleurs essentielle pour maintenir à l'échéance 2050 un socle pilotable suffisant pour optimiser le système électrique.

Lors du discours de Belfort du 10 février 2022, le président de la République a fait part de son souhait de construire six réacteurs EPR2, avec un début du premier chantier en 2028, pour une mise en service de la première paire « à l'horizon 2035 » et de lancer les études sur la construction de huit EPR2 additionnels. Le président de la République a par ailleurs fixé l'objectif de la construction d'un premier prototype de SMR d'ici 2030. Ce nouveau programme pourrait conduire à la mise en service de 25 gigawatts de nouvelles capacités nucléaires d'ici 2050. Dans son rapport « Travaux relatifs au nouveau nucléaire » publié le 18 février 2022, le Gouvernement précise que « le couplage définitif au réseau d'un premier réacteur EPR2 est envisagé à l'horizon 2037 ». Le document de présentation du projet de réalisation de deux premiers réacteurs EPR2 à Penly (Normandie), validé par la CNDP le 7 septembre 2022, évoque quant à lui une mise en service de la première paire à l'horizon 2035-2037.

Une large concertation du public sur l'énergie et un débat public sur un projet de création d'une première paire d'EPR2 à Penly dans le cadre du programme de nouveaux réacteurs nucléaires en France sont prévus en 2022-2023. Leurs conclusions contribueront à l'élaboration de la Loi de programmation énergie climat (LPEC) et de la future PPE. Les projets de création de réacteurs sont des projets d'intérêt général (PIG) majeurs complémentaires au développement accéléré des EnR.

**Recommandation UFE** : dans ce cadre, l'UFE recommande d'apporter à la PPE 2024-2033 et à la Loi énergie-climat les modifications suivantes :

- Inscrire l'objectif de construction de six réacteurs EPR2 avec mise en service de la première paire à l'horizon 2035-2037 et de lancement d'études sur la construction de huit EPR2 additionnels.
- Inscrire l'objectif de construction d'un premier prototype de SMR d'ici 2030.

S'agissant du projet de loi visant à accélérer la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité des sites nucléaires existants, l'UFE soutient l'urgence à préciser les conditions et procédures à respecter lors de la construction de projets nucléaires. En effet, il s'agit de prendre en compte les caractéristiques du cycle industriel nucléaire qui nécessitent de préparer sans délai le renouvellement du parc. Il s'agit également de préparer la filière nucléaire et son écosystème à la construction de nouvelles centrales, notamment en termes d'emplois et de compétences.